

FORMATION A L' ARBITRAGE



Les objectifs

Vous permettre d'acquérir les techniques et compétences clés nécessaires à la maîtrise de la procédure d'arbitrage
Vous rendre apte à pratiquer l'arbitrage en tant que conseil et/ou arbitre.

La méthode

Vous permettre d'aborder l'arbitrage par une formation unique à la fois théorique et pratique délivrée par des spécialistes de l'arbitrage :

- 4 cours d'enseignement théorique
- 4 séances d'étude d'un cas pratique
- 1 rédaction de sentence arbitrale

La durée

32 heures soit 8 demi-journées.

Les intervenants

Praticiens renommés du monde de l'arbitrage : juges, avocats, professeurs d'université...

Le public concerné

Avocats, Experts-comptables, Responsables juridiques, Chefs d'entreprise et tout professionnel désirant connaître l'esprit de l'arbitrage, sa méthode et, à terme, pratiquer l'arbitrage.

Devenir arbitre

A l'issue de la formation, les participants souhaitant devenir arbitre peuvent soumettre leur candidature au CMAP.

L'agrément est délivré deux fois par an par la Commission d'arbitrage, seule compétente à statuer sur les dossiers des candidats.

Est susceptible d'être agréée par le CMAP toute personne :

- formée à l'arbitrage ou justifiant d'une pratique significative de l'arbitrage
- justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans

Cette formation ne constitue pas un engagement du Centre à obtenir l'agrément à la fonction d'arbitre sous l'égide du CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75



MÉDIATION
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Contact et renseignements
schair@cmmap.fr
+33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr

un centre de la



FORMATION A L' ARBITRAGE

24 Février, 3, 10, 17, 24, 31 Mars et 7, 21 Avril 2017 de 14 h à 18 h

L'arbitrage dans la justice

Définitions
Arbitrabilité des litiges
Les conventions qui fondent l'arbitrage
Principales formes d'arbitrage

Philippe STOFFEL-MUNCK, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Vendredi 24
Février

L'arbitre / Le Tribunal arbitral

Choix des arbitres
Constitution du Tribunal
Mission de l'arbitre et acte de mission
Engagements pris par l'arbitre
Ethique de l'arbitrage

Jean-Luc SAUVAGE, Président honoraire du Tribunal de Commerce des Hauts-de-Seine

Vendredi 3
Mars

L'arbitre dans l'instance

1- Le respect des règles
L'application des principes directeurs
L'application des principes spécifiques
2- La conduite du procès
Les compétences partagées entre l'arbitre et le juge étatique
La production de preuve en droit de l'arbitrage

Maximin de FONTMICHEL, Maître de conférences à l'Université Versailles St Quentin

Vendredi 10
Mars

La sentence et les voies de recours

Caractéristiques de la sentence arbitrale
Effets de la sentence (autorité de chose jugée, exequatur...)
Voies de recours

Mathias AUDIT, Agrégé des facultés de droit, Professeur de Droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre

Vendredi 17
Mars



FORMATION A L' ARBITRAGE

24 Février, 3, 10, 17, 24, 31 Mars et 7, 21 Avril 2017 de 14 h à 18 h

Commencer la procédure d'arbitrage (sur la base d'un cas pratique)

Requête d'arbitrage et réponse à la requête d'arbitrage
Procès-verbal ou acte de mission
Audience préliminaire
Règles de base et premières difficultés (mesures urgentes, déclaration d'indépendance...)

Louis DEGOS, Avocat associé du Cabinet K&L Gates LLP

Vendredi 24
Mars

L'audience arbitrale (sur la base d'un cas pratique)

Audience de preuves et d'instruction
Incidents d'audience
Plaidoieries
Délibération du «Tribunal arbitral» sur le cas pratique

Louis DEGOS, Avocat associé du Cabinet K&L Gates LLP

Vendredi 31
Mars
**Horaire exceptionnel :
12h-16h**
Un plateau repas vous
sera offert

La sentence arbitrale

Rédaction de la sentence
Frais et honoraires d'arbitrage
Efficacité de la sentence

Julie SPINELLI, Avocat du Cabinet Derains et Gharavi

Elie KLEIMAN, Avocat associé du Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer LLP

Vendredi 7
Avril

La sentence arbitrale (suite)

Correction de la sentence

Julie SPINELLI, Avocat du Cabinet Derains et Gharavi

Elie KLEIMAN, Avocat associé du Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer LLP

Vendredi 21
Avril

Les journées de formations se déroulent au CMAP
39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris

